

Recyclage des membres de la CSSCT – Entreprises de moins de 300 salariés

Actualisez vos connaissances, perfectionnez vos pratiques et renforcez votre efficacité dans l'exercice de votre mandat CSSCT. Cette formation de renouvellement vous permet d'approfondir l'analyse des risques professionnels, la conduite des inspections et des enquêtes, ainsi que la formulation d'actions de prévention concrètes, adaptées aux réalités de votre entreprise de moins de 300 salariés.

**Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -**

Objectifs

Sécuriser l'exercice du mandat des membres du CSE et de la CSSCT en actualisant leurs connaissances en santé, sécurité et conditions de travail.
Renforcer l'efficacité opérationnelle des élus dans l'analyse des risques, la conduite des inspections et la participation aux enquêtes.
Améliorer la qualité du dialogue social entre les représentants du personnel, l'employeur et les acteurs de la prévention.
Favoriser l'identification précoce des situations dangereuses et la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées à l'entreprise.
Optimiser l'exploitation du DUERP et des indicateurs de santé au travail afin de définir des priorités de prévention pertinentes.
Accompagner les évolutions techniques, humaines et organisationnelles en évaluant leurs conséquences sur les conditions de travail.
Contribuer à réduire les accidents du travail, les maladies professionnelles et les dysfonctionnements organisationnels grâce à une démarche de prévention structurée et concertée.

Les + métier

Recyclage CSSCT à Lyon pour les entreprises de 50 à 299 salariés : actualisez vos connaissances, vos méthodes d'enquête et vos actions de prévention.



Public Visé

Représentants du personnel et élus du CSE : membres titulaires ou suppléants de la délégation du personnel du CSE ; membres de la Commission santé, sécurité et conditions de travail — CSSCT ; élus exerçant leur mandat dans une entreprise ou un établissement de moins de 300 salariés ; participants renouvelant leur mandat et ayant déjà bénéficié d'une formation initiale en santé, sécurité et conditions de travail. La formation s'adresse aux représentants souhaitant actualiser leurs connaissances, perfectionner leurs pratiques et renforcer leur efficacité dans l'exercice de leurs missions CSSCT. Lors d'un renouvellement de mandat, la durée minimale est de trois jours pour les membres concernés dans les entreprises de moins de 300 salariés.



Pré Requis

Être membre de la délégation du personnel du CSE et/ou membre de la CSSCT dans le cadre du renouvellement de son mandat, au sein d'une entreprise de moins de 300 salariés. Avoir suivi une formation initiale en santé, sécurité et conditions de travail lors du précédent mandat ou disposer de connaissances et d'une expérience équivalentes acquises dans l'exercice de ses missions. Aucun prérequis technique n'est exigé.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser ses connaissances réglementaires relatives aux attributions du CSE et aux missions confiées à la CSSCT en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Analyser les pratiques du mandat précédent afin d'identifier les acquis, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration dans l'exercice de ses missions.

Repérer et évaluer les risques professionnels, y compris les risques psychosociaux et ceux liés aux évolutions organisationnelles, techniques ou humaines de l'entreprise.

Analyser le document unique d'évaluation des risques professionnels — DUERP, le programme annuel de prévention ou la liste des actions de prévention, et formuler des propositions d'amélioration argumentées.

Préparer et conduire une inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, puis formaliser les constats et assurer le suivi des mesures correctives.

Participer à une enquête après un accident du travail, un incident ou une maladie professionnelle, en utilisant une méthode structurée d'analyse des causes.

Mobiliser les procédures d'alerte et contribuer à l'élaboration d'un plan d'action de prévention, en coopération avec l'employeur, les salariés et les acteurs internes ou externes de la prévention.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT2-20260921

Parcours pédagogique

1. Actualisation des connaissances et retour d'expérience
 - Bilan des actions menées au cours du précédent mandat.
 - Identification des difficultés rencontrées et des besoins de perfectionnement.
 - Actualisation des principales dispositions légales et réglementaires.
 - Évolutions techniques, humaines et organisationnelles ayant une incidence sur les conditions de travail.
 - 2. Rôle du CSE et fonctionnement de la CSSCT
 - Articulation entre les attributions du CSE et les missions déléguées à la CSSCT.
 - Analyse de l'accord de mise en place de la CSSCT et du règlement intérieur du CSE.
 - Moyens d'action des représentants du personnel.
 - Relations avec l'employeur, le service de prévention et de santé au travail et les autres acteurs de la prévention.
 - 3. Analyse et prévention des risques professionnels
 - Identification des dangers et analyse des situations de travail.
 - Évaluation des risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux et organisationnels.
 - Prise en compte des accidents du travail, des maladies professionnelles et des indicateurs de santé au travail.
 - Hiérarchisation des mesures de prévention selon les principes généraux de prévention.
 - 4. Exploitation des documents de prévention
 - Lecture et analyse critique du DUERP.
 - Étude du programme annuel de prévention ou de la liste des actions de prévention.
 - Analyse des données d'accidentologie et des indicateurs sociaux.
 - Formulation de propositions d'amélioration argumentées et suivi des actions engagées.
 - 5. Préparation et réalisation des inspections
 - Définition des objectifs et préparation d'une inspection.
 - Observation des situations réelles de travail et échange avec les salariés.
 - Utilisation d'une grille d'inspection.
 - Formalisation des constats, restitution et suivi des mesures correctives.
 - Réalisation possible d'une visite pédagogique de site.
 - 6. Enquêtes après accident du travail ou maladie professionnelle
 - Recueil des faits, témoignages et éléments matériels.
 - Distinction entre faits, interprétations et jugements.
 - Analyse des causes à l'aide de l'arbre des causes ou d'une méthode équivalente.
 - Recherche de mesures correctives et préventives.
 - Formalisation et suivi du plan d'action.
- Le CSE procède à des inspections régulières et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ; ces compétences constituent donc un axe pratique central de la formation.
7. Alertes, transformations et plan d'action
- Repérage d'une situation de danger et mobilisation des procédures d'alerte adaptées.
- Conduite à tenir en présence d'un danger grave et imminent.
- Analyse des conséquences d'un projet de transformation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- Construction d'arguments et formulation d'avis ou de propositions.
- Élaboration d'un plan d'action applicable dans l'entreprise.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **approche active, participative et contextualisée**, tenant compte de l'expérience acquise par les participants au cours de leur précédent mandat.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des **apports théoriques ciblés** pour actualiser les connaissances réglementaires et méthodologiques ;
- des **échanges de pratiques et retours d'expérience** sur les situations rencontrées pendant le mandat ;
- des **questionnements guidés et travaux collaboratifs** favorisant la réflexion et le partage entre participants ;
- des **études de cas adaptées à l'activité et aux risques de l'entreprise** ;
- l'**analyse de documents professionnels**, notamment le DUERP, les données d'accidentologie, les comptes rendus d'inspection et les plans d'action ;
- des **exercices pratiques et mises en situation** portant sur les inspections, les enquêtes après accident, les procédures d'alerte et la formulation de mesures de prévention ;
- la construction d'un **plan d'action opérationnel**, directement transposable dans l'exercice du mandat.

Le formateur alterne les méthodes **expositive, interrogative,**

Moyens pédagogiques

Salle de formation adaptée, équipée de tables et de chaises permettant les travaux individuels et en sous-groupes.

Ordinateur, vidéoprojecteur ou écran de présentation, tableau blanc ou paperboard.

Support pédagogique numérique ou imprimé remis aux participants et actualisé selon les évolutions réglementaires.

Documents professionnels et réglementaires : extraits du Code du travail, grilles d'inspection, modèles de comptes rendus, procédures d'alerte et fiches pratiques.

Études de cas, exercices, quiz et mises en situation portant sur l'analyse des risques, les inspections et les enquêtes après accident.

Outils d'analyse et de prévention : DUERP, arbre des causes, grille d'analyse des situations de travail, plan d'action et indicateurs de suivi.

Documents de l'entreprise, lorsqu'ils sont disponibles et exploitables : DUERP, programme annuel de prévention, bilan santé-sécurité, données d'accidentologie, règlement intérieur du CSE et accord de mise en place de la CSSCT.

Visite pédagogique d'un espace de travail, lorsque la formation est réalisée en intra-entreprise et que les conditions de sécurité et de confidentialité le permettent.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT2-20260921

démonstrative et active, avec des synthèses régulières et une adaptation du contenu aux besoins identifiés.

Modalités de suivi

Feuille d'émargement individuelle signée par demi-journée par les participants et le formateur afin d'attester de la présence effective.

Suivi de l'assiduité et de la participation tout au long de la formation, notamment lors des échanges, études de cas, travaux en groupe et mises en situation.

Accompagnement individualisé par le formateur, avec reformulation, conseils et ajustement des activités selon les besoins et l'expérience des participants.

Traçabilité de la progression pédagogique au moyen des exercices réalisés, des évaluations formatives et des observations consignées par le formateur.

Questionnaire de satisfaction à chaud complété en fin de formation afin d'évaluer la qualité de l'organisation, du contenu et de l'animation.

Remise d'un certificat de réalisation et/ou d'une attestation de fin de formation mentionnant la nature, la durée et les objectifs de l'action suivie.

Évaluation différée à froid, lorsque celle-ci est prévue, afin de mesurer la mise en application des acquis dans l'exercice du mandat.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur-consultant spécialisé en santé, sécurité et conditions de travail, disposant d'une expérience significative dans l'accompagnement des membres du CSE et de la CSSCT. **Intervenant maîtrisant notamment :** le cadre réglementaire applicable au CSE et à la CSSCT ; l'évaluation et la prévention des risques professionnels ; l'analyse du DUERP et des plans d'action de prévention ; la conduite des inspections et des enquêtes après accident ; les procédures d'alerte et l'analyse des situations de travail ; les méthodes pédagogiques adaptées à la formation des adultes. **Il** possède une connaissance pratique du fonctionnement des instances représentatives du personnel et adapte la formation au secteur d'activité, aux risques et à l'organisation de l'entreprise.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT2-20260921



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation diagnostique en début de formation au moyen d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur afin d'identifier les connaissances, l'expérience du mandat précédent et les attentes des participants.

Évaluation formative tout au long de la formation à travers des questionnements oraux, des quiz, des études de cas, des analyses de documents et des mises en situation.

Observation des compétences lors des exercices pratiques, notamment l'analyse du DUERP, la préparation d'une inspection, l'analyse d'un accident du travail et la formulation de mesures de prévention.

Évaluation finale des acquis au moyen d'un QCM et/ou d'une étude de cas permettant de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Correction collective et restitution individualisée par le formateur, avec reprise des points nécessitant un approfondissement.

Autoévaluation du participant sur sa progression et sa capacité à transférer les acquis dans l'exercice de son mandat.

Formalisation des résultats sur une fiche individuelle d'évaluation. Une attestation d'assiduité est remise à l'issue de la formation.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée à l'effectif, calme, éclairée et conforme aux règles d'accessibilité et de sécurité ; des tables et chaises permettant les travaux individuels et en sous-groupes ; un vidéoprojecteur ou écran de diffusion, avec les connectiques nécessaires ; un tableau blanc ou paperboard, accompagné de feutres ; un accès à une connexion électrique et, si possible, à Internet ; des documents internes utiles à la contextualisation de la formation : DUERP, programme annuel de prévention ou liste des actions de prévention, données d'accidentologie, rapports d'inspection, règlement intérieur du CSE, accord de mise en place de la CSSCT et procédures internes ; l'autorisation d'accéder à une zone de travail représentative, lorsqu'une visite pédagogique ou un exercice d'inspection est prévu ; les équipements de protection individuelle obligatoires pour accéder aux zones concernées ; la désignation d'un interlocuteur interne pouvant présenter l'organisation, les activités et les principaux risques de l'établissement. Les documents transmis doivent être exploitables dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données. En formation interentreprises, les moyens nécessaires sont fournis par EVINCEL Formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'adéquation entre les besoins du participant, les objectifs pédagogiques et les conditions de réalisation de la formation.

Afin d'anticiper les aménagements nécessaires, le participant ou son employeur est invité à signaler toute situation particulière dès l'inscription. Le référent handicap d'EVINCEL Formation étudie chaque demande de manière individualisée et confidentielle.

Selon les besoins identifiés, des adaptations peuvent être mises en place :

- aménagement des horaires, du rythme ou des temps de pause ;
- adaptation des supports et des modalités pédagogiques ;
- mise à disposition de supports numériques ou imprimés adaptés ;
- organisation de la salle et choix d'un lieu accessible ;
- recours à des aides humaines, techniques ou à un organisme spécialisé ;
- adaptation des modalités d'évaluation, sans modification des compétences attendues.

Lorsque l'accueil ne peut être assuré dans des conditions satisfaisantes, EVINCEL Formation accompagne le participant dans la recherche d'une solution ou d'un partenaire adapté.



Durée

21.00 Heures

Effectif

3 Jours **2 à 10** participants



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT2-20260921



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427